

## **Aéroport International de Genève (AIG)**

### **Approbation des plans pour la surélévation des locaux de piste en faveur de l'Aéroport International de Genève, 1215 Genève 15**

du 21 mars 2000

---

Vu la requête présentée le 9 juillet par l'Aéroport International de Genève (AIG), 1215 Genève 15, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication a approuvé les plans pour la surélévation des locaux de piste.

Ladite approbation des plans confère à son titulaire le droit de surélever d'un niveau et de réaménager les locaux affectés au personnel d'assistance au sol des compagnies aériennes et des agents d'assistance situés à l'extrémité sud-ouest de la jetée frontale JF3, sur la parcelle n° 13116 de la commune de Meyrin, situées à l'intérieure de l'aire d'aéroport.

Celui qui, en vertu de l'art. 48 de la loi fédérale sur la procédure administrative (LPA; RS 172.021), a qualité pour recourir, peut attaquer la présente décision devant la Commission de recours du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Schwarztorstrasse 59, Case postale 336, 3000 Berne 14. Le délai de recours est de 30 jours. En cas de notification personnelle aux parties, il commence à courir le lendemain de celle-ci et, en cas de publication dans une feuille officielle, le jour suivant la publication. Le mémoire de recours devra être adressé en deux exemplaires au moins, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. La décision attaquée et, dans la mesure du possible, les pièces invoquées comme moyens de preuve seront jointes au recours, de même qu'une procuration en cas de représentation.

Durant le délai de recours, la présente décision ainsi que le dossier de requête peuvent être consultés auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, Police des constructions, Rue David-Dufour 5, 1211 Genève 8.

21 mars 2000

Département fédéral de l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication

## **Aéroport International de Genève (AIG) Approbation des plans pour la surélévation des locaux de piste en faveur de l'Aéroport International de Genève, 1215 Genève 15**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	11
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.03.2000
Date	
Data	
Seite	1519-1519
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 365

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.